

Concours du second degré – Rapport de jury

Session 2011

AGREGATION EXTERNE

EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

**Rapport de jury présenté par M. VOLONDAT Michel
Président de jury**

Les rapports des jurys des concours sont établis sous la responsabilité des présidents de jury

SOMMAIRE

<i>LISTE DES MEMBRES DU JURY.....</i>	<i>3</i>
<i>INFORMATIONS GENERALES</i>	<i>5</i>
<i>STATISTIQUES PAR EPREUVES</i>	<i>6</i>
<i>PREMIERE EPREUVE D'ADMISSIBILITE.....</i>	<i>8</i>
<i>DEUXIEME EPREUVE D'ADMISSIBILITE.....</i>	<i>16</i>
<i>PREMIERE EPREUVE D'ADMISSION.....</i>	<i>19</i>
<i>DEUXIEME EPREUVE D'ADMISSION.....</i>	<i>21</i>
<i>TROISIEME EPREUVE D'ADMISSION.....</i>	<i>26</i>
<i>QUATRIEME EPREUVE D'ADMISSION.....</i>	<i>37</i>

Président du jury : Michel VOLONDAT
Inspecteur Général

**« LES RAPPORTS DES JURYS DES CONCOURS SONT ETABLIS
SOUS LA RESPONSABILITE DES PRESIDENTS DE JURY. »**

SESSION 2011

AGREGATION EXTERNE D'EPS

Président:

M. VOLONDAT MICHEL IGEN PARIS

Vice président:

MME ELOI-ROUX VERONIQUE IGEN PARIS
 MME LE PELLEC ARMANDE Professeur des universités VERSAILLES

Secrétariat du concours:

M. HALAIS DIDIER PROFESSEUR AGRÉGÉ CN VERSAILLES
 M. GADUEL PASCAL PROFESSEUR AGRÉGÉ CN CRETEIL

<u>Titre</u>	<u>Nom</u>	<u>Prénom</u>	<u>Grade</u>	<u>Académie</u>
M.	ANDRE	BERNARD	IGEN	PARIS
M.	BARILI	REMI	Professeur agrégé CN	VERSAILLES
M.	BAUER	THOMAS	Professeur agrégé CN	CRETEIL
M.	BIRONNEAU	MICHEL	Professeur agrégé CN	AIX-MARSEILLE
M.	BOLMONT	BENOÎT	Maître de conférences	NANCY-METZ
M.	BOUZONNET	PHILIPPE	Professeur agrégé CN	LYON
M.	BROUSSE	MICHEL	Professeur agrégé HC	BORDEAUX
M.	CANVEL	ANDRE	Personnel de direction	RENNES
M.	CARITEY	BENOIT	Maître de conférences	DIJON
M.	CHARPENTIER	VINCENT	Professeur agrégé CN	VERSAILLES
M.	COIGNAC	JEAN MARC	IA-IPR	PARIS
M.	COLLET	CHRISTIAN	Professeur des universités	LYON
MME	CONTIN	ANNABELLE	Professeur agrégé CN	VERSAILLES
M.	COQUET	YANN	IA-IPR	RENNES
MME	COUEDON	ISABELLE	Professeur agrégé CN	RENNES
MME	CRANCE	MARIE-CECILE	Professeur agrégé CN	NANTES
MME	DEBUCHY	VALERIE	IA DSDEN	STRASBOURG
MME	DECURE	CATHERINE	Professeur agrégé CN	REIMS
MME	DILLET	JULIA	Professeur agrégé CN	ORLEANS-TOURS
M.	DILLET	ANTOINE	Professeur agrégé CN	ORLEANS-TOURS
MME	EVAIN	DELPHINE	Professeur agrégé CN	NANTES
MME	GILLONNIER	FABIENNE	Professeur agrégé CN	GRENOBLE
M.	GLEVSE	JACQUES	Professeur des universités	MONTPELLIER
MME	GODAR	MARIE-ESTELLE	Personnel de direction	VERSAILLES
MME	GOMAS	Nathalie	Professeur agrégé CN	VERSAILLES
M.	GOUJU	JEAN LOUIS	Maître de conférences	PARIS
MME	GOURIOU	GAELE	Professeur agrégé CN	AIX-MARSEILLE
M.	GRAILLOT	PHILIPPE	IGEN	PARIS
M.	GREMION	PASCAL	Professeur agrégé CN	GUADELOUPE
MME	GUERIN	FLORENCE	Professeur agrégé CN	PARIS
MME	HASCHAR-NOË	NADINE	Maître de conférences	TOULOUSE
M.	JOSEPH	GILLES	Personnel de direction	PARIS
MME	KERJEAN	MORGANE	Professeur agrégé CN	LA REUNION
M.	LEPELLETIER	VINCENT	IA-IPR	VERSAILLES

<u>Titre</u>	<u>Nom</u>	<u>Prénom</u>	<u>Grade</u>	<u>Académie</u>
M.	LORET	ALAIN	Professeur des universités	ROUEN
M.	LOUVET	JEROME	Professeur agrégé CN	GRENOBLE
MME	MENDEZ	LAURENCE	Professeur agrégé CN	VERSAILLES
MME	MENISSIER	LILIANE	IA-IPR	GRENOBLE
M.	MICHON	BERNARD	Professeur des universités	STRASBOURG
M.	MONCHAUX	GUY	IA-IPR	AIX-MARSEILLE
MME	MOUCHNINO	LAURENCE	Maître de conférences	AIX-MARSEILLE
M.	PAPIN	BRUNO	Maître de conférences	NANTES
M.	PETRYNKA	LAURENT	IA-IPR	PARIS
M.	PONCET	MARC	IA-IPR	BESANCON
M.	PRADET	MICHEL	Professeur agrégé HC	MONTPELLIER
M.	RENAULT	DOMINIQUE	IA-IPR	GRENOBLE
MME	ROGER	ANNE	Maître de conférences	LYON
M.	ROSPARS	JEAN-FRANCOIS	Professeur agrégé CN	GRENOBLE
MME	ROUSSEY	FREDERIQUE	Professeur agrégé HC	NICE
M.	SAINT-MARTIN	JEAN	Maître de conférences	GRENOBLE
MME	SEVE	CAROLE	Professeur des universités	NANTES
MME	THEZE	SANDRINE	Professeur agrégé CN	ORLEANS-TOURS
MME	THOMAS-BION	FREDERIQUE	Professeur agrégé CN	CLERMONT-FERRAND
M.	TRAVERT	MAXIME	Maître de conférences	AIX-MARSEILLE
MME	VANDARD	ANNE	Personnel de direction	CRETEIL
M.	VIGOUROUX	LAURENT	Maître de conférences	AIX-MARSEILLE
MME	VOISIN	BERNADETTE	IA-IPR	LA REUNION
MME	WALLIAN	NATHALIE	Professeur des universités	BESANCON

INFORMATIONS GENERALES

NOMBRE DE POSTES MIS AU CONCOURS:

18

	INSCRITS	%	ADMISSIBLES	%	ADMIS	%
Femmes	236	41.84%	16	40.00%	7	38.89%
Hommes	328	58.16%	24	60.00%	11	61.11%
TOTAUX	564		40		18	

NOMBRE DE CANDIDATS AYANT COMPOSE AUX DEUX ECRITS:

140

TOTAL ET MOYENNE DU DERNIER ADMISSIBLE:

48.00

8

MOYENNE DES CANDIDATS ADMISSIBLES:

10.25

TOTAL ET MOYENNE DU PREMIER ADMIS:

184.75

13.20

TOTAL ET MOYENNE DU DERNIER ADMIS:

(18ème)

126.75

10.24

MOYENNE DES CANDIDATS ADMIS:

151.67

10.83

STATISTIQUES PAR EPREUVE

PREMIERE EPREUVE D'ADMISSIBILITE

MOYENNE DES CANDIDATS NON ELIMINES	6.85
MOYENNE DES CANDIDATS ADMISSIBLES	10.80

DEUXIEME EPREUVE D'ADMISSIBILITE

MOYENNE DES CANDIDATS NON ELIMINES	6.34
MOYENNE DES CANDIDATS ADMISSIBLES	9.98

PREMIERE EPREUVE D'ADMISSION

MOYENNE DES CANDIDATS PRESENTS	7.93
MOYENNE DES CANDIDATS ADMIS	11.17

DEUXIEME EPREUVE D'ADMISSION

LECON		
MOYENNE DES CANDIDATS PRESENTS	5.69	
MOYENNE DES CANDIDATS ADMIS	6.69	
ETHIQUE ET RESPONSABILITE		
MOYENNE DES CANDIDATS PRESENTS	2.57	
MOYENNE DES CANDIDATS ADMIS	3.07	
MOYENNE DES CANDIDATS PRESENTS		8.26
MOYENNE DES CANDIDATS ADMIS		9.76

TROISIEME EPREUVE D'ADMISSION

MOYENNE DES CANDIDATS PRESENTS	8.57
MOYENNE DES CANDIDATS ADMIS	10.08

	Nombre de notes	Moyennes
ESCALADE	11	8.09
GYMNASTIQUE	6	10.04
TENNIS DE TABLE	11	8.50
VOLLEY-BALL	9	8.25

QUATRIEME EPREUVE D'ADMISSION

MOYENNE DES CANDIDATS PRESENTS	9.48
MOYENNE DES CANDIDATS ADMIS	10.11

	Nombre de notes	Moyennes
COURSE D'ORIENTATION	12	8.79
COURSE DE HAIES HAUTES	7	9.19
DANSE	17	10.12
JUDO	1	9.00

EPREUVES D'ADMISSIBILITE

Rappel du sujet :

L'EPS fait de l'accès au patrimoine de la culture physique et sportive l'un de ses objectifs*.

En considérant la période allant de la fin des années 60 à nos jours, vous montrerez pourquoi et comment cette ambition s'est installée et a évolué.

*(Programme du collège – arrêté du 08/07/2008 : « Au collège ; l'élève doit vivre des expériences corporelles variées et approfondies. Il accède ainsi à une culture raisonnée, critique et réfléchie des APSA. Cet apprentissage se fait au travers de pratiques scolaires issues des pratiques sociales, aménagées en fonction d'impératifs éducatifs. L'acquisition de compétences et de valeurs permet au collégien de se situer au sein d'une culture contemporaine ».

(Programme du lycée – arrêté du 08/04/2010 : « La pratique d'une forme scolaire des APSA favorise l'accès à une culture raisonnée, critique et réfléchie des pratiques sociales et des valeurs qu'elle véhicule. L'EPS permet au lycéen de disposer de connaissances nécessaires et d'un niveau de pratique suffisant pour l'aider à se situer au sein d'une culture contemporaine pour l'accès à des pratiques physiques qui complètent l'offre de formation proposée au collégien ».

1. Considérations d'ordre général sur le sujet

Les candidats de la session 2011 semblent avoir été surpris par le sujet d'écrit 1 dans la mesure où le thème central de celui-ci est transversal alors que la lecture des dissertations montre une relative volonté de répondre à un sujet portant sur un des quatre items du programme officiel de l'écrit 1. A ce titre, s'il était possible de privilégier l'item 1, relatif aux « Évolutions des types et des modalités de pratique physique et sportive dans la société française et les enjeux autour de ces évolutions : 1975-2000 », les candidats devaient aussi faire référence aux autres items.

Sur le plan de la préparation proprement dite à cette épreuve, le présent rapport tient à rappeler que le sujet doit avant tout permettre de discriminer les candidats sur des critères académiques. Parmi les attentes, le jury rappelle comme les années précédentes que le concours externe de l'agrégation d'éducation physique et sportive reste pour chacun des candidats une occasion sans précédent de révéler sa culture générale. En employant d'une manière explicite les notions de « patrimoine » et de « culture », le présent sujet renforce cette dimension tout en ordonnant aux candidats de faire explicitement preuve de perspicacité et d'intelligence, tant sur le plan de l'analyse proprement dite du sujet que de la réponse apportée.

Par ailleurs, la structure même du sujet, ici composé de trois sous-ensembles, justifie de la part des candidats d'accorder une attention particulière à sa composition. Alors que la première partie du sujet se rapproche d'un postulat qu'il convenait de discuter, la seconde partie du sujet exprime une double commande, rendue explicite par l'emploi des adverbes « pourquoi » et « comment ». Enfin, la troisième partie, constituée de deux extraits des programmes d'EPS en collège de 2008 et d'EPS en lycée de 2010, relève pleinement du sujet et à ce titre nécessitait également une lecture et une analyse approfondies.

Finalement, ce long sujet devait interroger les candidats quant à leur degré d'engagement et de ce point de vue, le jury attendait qu'ils osent discuter les « allant de soi » qu'il contient.

2. A propos de la notion de « patrimoine de la culture physique et sportive »

Le sujet appelle à une réflexion sur la notion de patrimoine qui aurait dû être abordée à partir de la pluralité des cultures constitutives de la société française, et ce, selon une dynamique socio-historique. Étymologiquement, le terme de patrimoine renvoie à la logique du *pater familias* (Plus précisément l'héritage du père qui s'oppose d'ailleurs à une vision matrimoniale de la société), c'est-à-dire à une perspective qui vise à constituer une référence, un héritage commun d'une collectivité et/ou d'un groupe humain. Peut-être est-il utile de souligner que rendre compte d'une culture peut consister en sa réification à un moment donné, ce qui est une manière de souligner qu'une culture bouge et se renouvelle dans des processus de métissage. Ne fallait-il pas voir dans le rôle de l'EPS celui de contribuer à l'imposition d'une culture dominante à différents moments de son histoire, réduisant ainsi la diversité culturelle en la matière ? De la même manière, les candidats pouvaient se demander en quoi la lutte gréco-romaine peut être considérée comme élément du patrimoine sportif français ? Pourquoi, aujourd'hui un parcours naturel d'Hébert pourrait-il faire partie du patrimoine de l'éducation physique française ?

Ainsi, un travail d'analyse sémantique et de caractérisation des notions de « culture physique », de « culture sportive », de « culture corporelle », voire de « multiculturalisme », de « sous-cultures » ou de « pratiques traditionnelles » s'imposait.

Le jury regrette que de nombreux candidats aient fait l'économie d'une analyse conceptuelle notamment sur les jeux (Huizinga, Caillois, Parlebas), les sports (voir différentes définitions, plus ou moins restrictives, de Pierre de Coubertin et Georges Hébert, à Pierre Parlebas, Christian Pociello, Michel Bouet, Alain Loret entre autres) et plus généralement l'expression des différentes formes de cultures physiques et des normes et des valeurs les structurant.

De la même façon, le jury constate que les différentes dimensions de la culture physique et sportive ne sont pas abordées avec sérénité. Si l'approche privilégiée demeure celle de la différenciation sociale (Forquin), la dimension anthropologique (Tylor, Mauss, etc.) est rarement présente. Plus généralement, les analyses lues cette année révèlent une lacune importante, celle qui consiste à aborder d'une manière prioritaire les mises en tension qui se sont produites durant ces cinquante dernières années à la fois entre les structures et surtout entre les acteurs. En outre, la contextualisation apparaît la plupart du temps fragile alors que les interprétations proposées cherchent à rendre compte de temporalités. De ce point de vue, le jury regrette le caractère parfois artificiel des ruptures proposées.

Le sujet ne saurait être traité de la même manière selon que l'on aura différencié culture physique et culture sportive ou non et selon que l'on aura adopté une vision plus ou moins restrictive du sport (Parlebas ou Loret) voire des sports (Pociello, Defrance, Le Pogam).

Dans cette perspective, les échanges entre Monique Vial et Jean Le Boulch par l'intermédiaire des *Cahiers Marxistes* ou des *Cahiers Scientifiques d'Éducation Physique* sont une sorte de point focal d'un débat sur la distinction culture physique, culture sportive, que l'on retrouvera à plusieurs

occasions et qui partage largement le champ de l'Éducation Physique et sportive en deux camps. On retrouve cette discussion au travers de la critique Freudo-marxiste du sport publiée en Juillet 1968 dans le numéro 43 de la revue *Partisans*, intitulée justement : *Sport, Culture et Répression*. On retrouve ce débat et cette discussion récurrente entre Claude Pineau et la direction du SNEP un peu plus tard (qui débouche en juillet 1995 sur le retrait du programme pour la classe de sixième), ou encore entre Gilles Klein et Alain Chaigneau, Alain Becker, Michel Fouquet entre autres, par revue *EPS* interposée (*EPS* 281), l'un prônant une culture corporelle extensive et les autres une culture sportive institutionnalisée. Parmi les points focaux de ce débat, l'abrogation du texte concernant les classes de seconde du 12 août 1999 qui fût considéré par le SNEP comme faisant trop de place à la « culture corporelle » au sens extensif, au développement de la personne au détriment de la culture sportive stricto sensu et des ainsi dites « activités culturelles de référence ». Le texte du 31 août 2000 qui se substitue à celui du 12 août 1999 toujours pour les classes de seconde fait apparaître plus clairement une liste (et même deux : activités les plus fréquemment pratiquées et activités complémentaires) d'activités essentiellement sportives et diminue la place des activités physiques non sportives et des compétences.

Aujourd'hui ce débat se poursuit notamment au travers des discussions sur le masculin et le féminin dans le domaine des pratiques physiques et en particulier au regard des activités physiques proposées au baccalauréat qui ont tendance à être discriminatoires ou à privilégier l'*habitus* masculin et également au travers de celles concernant la CP5 (anciennement CC5) et les ASDEP. Les débats entre les défenseurs de cette compétence propre et des activités supports de celle-ci, et ceux qui lui opposent des réticences mettent en effet à jour un questionnement sur ce qui peut ou non être considéré comme véritable patrimoine culturel à transmettre en EPS.

Bref, la distinction « culture physique » - « culture sportive » était absolument nécessaire pour pouvoir mettre en évidence les conflits qui ont animé le champ depuis les années soixante et même bien avant avec par exemple *Le sport contre l'éducation physique* de Georges Hébert, face aux positions sportistes du Baron Pierre Frédy de Coubertin.

3. Aspects méthodologiques :

Préambule : il est attendu une démarche structurée d'analyse des termes du sujet qui ne se traduit pas par un simple affichage de définitions, mais par une réelle exploitation de ces définitions tout au long de la production écrite. Ce niveau de prestation doit déboucher sur une problématique adaptée aux conditions de l'épreuve et en particulier à la durée de l'épreuve. La construction du devoir doit reposer sur une démonstration dont l'enjeu est de prouver (administration de la preuve) plus que d'affirmer (énoncé d'indices).

Le jury attend ici des candidats une analyse et non un exercice de mémoire. Les développements ne doivent pas se réduire à un simple étalage de leur érudition. Il est attendu des candidats une démonstration nuancée visant à rendre compte des dynamiques, des débats, des contradictions et des éventuelles incohérences de l'EPS. La réflexion produite doit mettre en scène une complexité afin de mettre en exergue des limites, des résistances, voire des différends.

Le jury attend donc des candidats qu'ils soient capables de traiter le sujet en prenant position d'une manière réfléchie et problématisée dans laquelle il s'agirait de privilégier les approches dialectiques afin de rendre compte des différentes dynamiques qui animent les acteurs de champs multiples.

Le jury a été sensible à la faculté des candidats à discuter les évidences et à concevoir l'EPS comme un champ de tensions, de conflits, de rapports de force qui s'exercent à différents niveaux.

Le jury entend toutefois formuler quelques mises en garde :

Le jury constate la longueur des introductions dont certaines ont dépassé 10 pages. Il demande de mieux distinguer ce qui est de l'ordre des propos introductifs et du développement proprement dit. Une bonne introduction se caractérise par sa concision et la précision des termes et des enchaînements logiques entre définitions des mots-clés, questionnement, problématique et plan.

D'autre part, le jury tient à mettre en garde les candidats contre l'effet décoratif, voire excessif des références. En 2009, le rapport de jury regrettait déjà « de trouver des devoirs où la quantité des références citées, voire leur plaquage souvent artificiel, tient lieu de maîtrise des travaux utilisés ». Cette année encore, le jury demande que toute source, tout matériau soit nécessairement discuté. En définitive, les références doivent être parfaitement maîtrisées car elles doivent venir explicitement étayer et renforcer la démonstration. De la même manière, le jury regrette la présence de jugements de valeur dans les productions écrites et en particulier cette propension à considérer comme allant de soi que l'EPS du XXI^e siècle constitue un progrès par rapport à celle de la seconde moitié du XX^e siècle.

Par ailleurs, le jury regrette les trop fréquentes problématiques « passe partout » et invite les candidats à dépasser les réflexions portant sur les questions de légitimité et d'identité scolaires de la discipline. Le jury constate aussi que le « formatage » et les « prêts à penser », voire les routines conçus en amont de l'épreuve et que les candidats appliquent coûte que coûte le jour du concours procèdent d'une stratégie qui se révèle inadaptée pour des sujets transversaux. D'autre part, les plans chrono-thématiques ne sont pas toujours les plus adaptés pour répondre à un tel sujet. Le jury regrette ici les logiques sous-jacentes à ce type de plan où la récitation l'emporte généralement sur l'explication. Les plans thématiques s'avéraient ici très pertinents car ils permettraient de rendre compte de l'engagement des candidats.

Enfin, le jury attend des candidats qu'ils privilégient une histoire construite, référée à des modèles et à des théories, qu'il s'agisse des approches anthropologiques, de la sociologie historique ou de l'histoire politique et/ou institutionnelle. L'écrit 1 de l'agrégation ne peut se satisfaire de la tendance à privilégier les témoignages et l'ego-histoire. Le jury attend des candidats plus de discernement quant aux points de vue cités dans le cadre de leur démonstration, les propos d'acteurs ne pouvant être considérés sur un même plan que les travaux historiques et sociologiques. Le jury suggère aux candidats d'utiliser des travaux académiques qui leur permettraient de prendre davantage de distance critique avec les témoignages et de ne pas les considérer sur un même plan que les analyses historiques mobilisées par ailleurs. En d'autres termes, il convient ici que chaque candidat soit en mesure de bien distinguer mémoire et histoire.

4. Présentation des caractéristiques majeures des niveaux des copies

Le jury tient à préciser que les indications fournies doivent être comprises comme exclusives les unes des autres et non cumulatives.

Niveau 1 (notes de 15 et plus)

Le candidat expose, commente et analyse finement les mots clefs, leur complexité et structure sa pensée autour de la notion de patrimoine.

En outre, il interroge la notion d'ambition en faisant preuve de sens critique, de nuance vis-à-vis des cultures physique et sportive. Enfin, il se prononce quant aux intérêts et limites du multiculturalisme en EPS depuis un demi-siècle.

Sur le plan de la démonstration, l'approche dialectique est toujours de mise car il est en mesure d'analyser avec justesse le « POURQUOI » de cette ambition et il utilise à bon escient les deux extraits des programmes de 2008 et 2010 pour en extraire des indicateurs possibles (« culture raisonnée, critique et réfléchie des APSA », « valeurs », « culture contemporaine »).

Sur le plan des illustrations, le candidat envisage des perspectives à la fois à partir d'exemples historiques avérés (années 1970 et 1980) mais aussi à partir d'orientations contemporaines. Parmi ces dernières, il était attendu des candidats qu'ils livrent une réflexion critique sur la diffusion des ASDEP, des activités de cirque, des pratiques d'entretien, du step, des APPN, voire des pratiques corporelles appartenant à un patrimoine local (ski, pelote basque, pirogue tahitienne, jeux traditionnels, etc.) et que l'on retrouve d'une manière plus ou moins affirmée dans les projets d'EPS et d'association sportive. De la même manière, la notion de compétence, en particulier l'avènement récent de la CP 5 méritait des analyses approfondies.

Enfin, sur le plan des connaissances, celles-ci sont mobilisées à bon escient et sont issues de champs divers tout en étant articulées entre elles.

Niveau 2 (notes de 10 à 14)

Deux points positifs caractérisent ce niveau :

Le candidat répond à la nécessité d'étudier l'évolution de cet objectif de l'EP en intégrant aux enjeux disciplinaires une analyse sur les enjeux culturels et sociaux et en prenant en compte une part des résistances rencontrées. D'une manière explicite, la thèse de l'acculturation est posée.

Le candidat prend ouvertement position par rapport à une dimension (historique, anthropologique et sociologique, épistémologique) et propose une temporalité structurée et justifiée principalement autour du « COMMENT ». Les indicateurs principalement choisis sont ceux de l'évaluation et des programmes. Sur le plan de la démonstration, les candidats se répartissent en deux tendances : soit, ils procèdent à un enchaînement d'événements, soit ils accordent une place originale et pertinente aux pratiques des différentes périodes. Ces deux logiques ont été jugées recevables tout en sachant que la discrimination des productions s'est opérée à partir de la faculté des candidats à maîtriser l'une ou l'autre de manière structurée et non plus seulement narrative. Le jury regrette cependant qu'aucun candidat n'ait mené cette double analyse. D'une manière générale, les productions de ce second

niveau présentent un triple éclairage croisant l'histoire institutionnelle, l'histoire des idées (conceptions) et les pratiques.

Un point négatif caractérise plus particulièrement les copies de ce second niveau. Il concerne le manque de perspectives et de nuance, tant au niveau de la problématique que de la démonstration proprement dite. Le jury reproche ici un manque d'approfondissement et une contextualisation aléatoire. Parmi les oublis majeurs, le jury regrette que les questions des loisirs et de l'échec scolaire, pourtant abordées, n'aient pas fait l'objet d'un traitement approfondi, comme on est en droit de l'attendre de candidats admissibles au concours externe de l'agrégation d'EPS.

Sur le plan des connaissances, celles-ci se révèlent la plupart du temps pertinentes car on constate un effort pour les mettre au service de la démonstration. Toutefois, le jury regrette que certains candidats se perdent en voulant être exhaustifs.

Niveau 3 (notes de 6 à 9)

Ici, les candidats réduisent le sujet à l'évolution positive du sport en Éducation physique. La problématique généralement proposée est structurée d'une manière prioritaire par les échanges entre le « dehors » et le dedans. Les candidats envisagent des degrés de prise en compte de cette ambition, mais ils sont généralement incapables de les distinguer avec rigueur. A ce sujet, le jury regrette que la majorité des candidats considèrent l'EPS comme un ensemble « un et indivisible » alors qu'il s'agissait de l'appréhender d'une manière systématique afin de révéler des tensions, des différends, des possibles sinon probables rapports de force entre les différents acteurs.

Les cultures physique et sportive, souvent symboles d'une « *culture de masse* » liée à « *la civilisation des loisirs* » voire aux « *Trente Glorieuses* » ne sont que très rarement distinguées et définies au travers de leurs composantes et de leurs transformations au cours des cinquante dernières années. Ce qui entraîne de réelles difficultés pour juger ensuite de l'ambition de ces acteurs à vouloir accéder à un patrimoine commun et partagé.

Trois faiblesses (dont une seule suffit) permettent de fixer la prestation écrite des candidats dans ce niveau 3 :

- Selon les périodes, l'attention est focalisée sur un analyseur d'une manière exclusive. A ce titre, le plus souvent, les finalités demeurent l'analyseur exclusif.

- Le devoir se révèle déséquilibré sur le plan qualitatif. Des divergences, parfois importantes sont constatées et le jury regrette que les années 1990 et 2000 n'aient pas fait l'objet d'une analyse fine et perspicace.

- Les candidats identifient une réponse, mais se contentent de juxtaposer des connaissances sans parvenir à une argumentation réelle.

Sur le plan des connaissances, celles-ci se révèlent incomplètes et sont rarement référencées sur les champs scientifiques de l'écrit 1. Le jury regrette en outre la place trop importante accordée aux manuels de vulgarisation alors que le concours externe de l'agrégation d'EPS nécessite de maîtriser des connaissances minimales, issues de lectures de première main. Enfin, le jury regrette la tendance de certains candidats à plaquer des citations alors qu'elles doivent être avant tout discutées.

Niveau 4 (notes de 0 à 5)

Plusieurs cas de figure ont été ici repérés :

- Les copies se révèlent lapidaires et inconsistantes. Dès l'introduction, des lacunes sont repérées, notamment lorsqu'il s'agit de donner une définition savante ou personnelle des principaux mots clefs du sujet.

- Faute d'une bonne gestion du temps, la copie est interrompue brutalement.

- La connaissance des textes officiels (TO) est privilégiée, mais elle s'avère superficielle. Les candidats reproduisent ici des connaissances communes, sinon une vulgate dont ils sont incapables de se démarquer.

Sur le plan de l'analyse du sujet et de la démonstration proprement dite, les candidats abordent ici par hasard un des différents mots clés du sujet. Ils se contentent de raconter l'histoire de l'EP avec plus ou moins de liberté par rapport aux travaux académiques reconnus. Il est en effet attendu des candidats que l'appropriation du sujet engendre la formulation d'une problématique qui en autorise une relecture orientée. Les candidats doivent pour cela prendre clairement position quant à leur interprétation du sujet. Pour cette session, les simples reformulations parcellaires du sujet et les travaux relatifs à « l'homomorphisme scolaire » ne peuvent, à eux seuls, être déployés comme méthodologie de discours. Enfin, procéder à un plaquage de termes clés sur un discours préconçu sur l'histoire institutionnelle de la discipline reste la principale erreur commise. Le sujet (Cf. deuxième sous-partie) nécessitait en effet que les candidats s'engagent personnellement dans la construction d'un discours personnalisé.

Sur le plan des connaissances, celles-ci se révèlent insuffisantes, imprécises et parfois fausses.

Enfin, sur le plan de la syntaxe, si le jury constate une amélioration de la qualité d'écriture, il rappelle toutefois que la maîtrise de la syntaxe et de l'orthographe sont des éléments déterminants sur le plan de la démonstration. L'emploi des auxiliaires être et avoir reste encore trop présent alors que les candidats pourraient faire preuve ici de davantage d'originalité.

5. Bibliographie

Le jury encourage les candidats à approfondir leurs lectures afin de pouvoir étayer leurs propositions d'hypothèses de façon scientifique. Les références ci-dessous constituent autant de pistes possibles pour celles et ceux souhaitant dépasser la question de légitimité et/ou d'identité scolaire de l'EPS.

Attali, M., Saint-Martin, J. (2007), « Le rôle de l'école dans la genèse d'une culture sportive de masse (1960-1970) ». *Vingtième Siècle. Revue d'histoire* 2007/3, 95, pp. 181-192.

Attali, M., Saint-Martin, J. (2010), *Dictionnaire culturel du sport*. Paris: A. Colin.

Attali, M., Bazoge, N., Saint-Martin, J. (2011), « L'EPS face au défi français de l'intégration : le paradoxe culturel », in Loudcher, J-F. (Dir.), *Education physique et sport dans le monde contemporain*, Paris : AFRAPS, pp. 265-284.

Bourdieu, P. (1979), *La distinction, critique sociale du jugement*, Paris : Minuit.

- Brohm, J.-M. et al. (1968), *Revue Partisans, Sport, culture et répression*, n°43, Paris : Maspéro.
- Bromberger, C. (2006), « De la notion de patrimoine sportif », in *Les Cahiers Espaces*, n° 88 : « Patrimoine sportif et tourisme », mai 2006, pp. 8-12.
- Chazaud, P. (2006), « La notion de patrimoine sportif Regard historique et politique », in *Les Cahiers Espaces*, n° 88 : « Patrimoine sportif et tourisme », mai 2006, pp. 13-15.
- Clément, J.-P., Defrance, J. et Pociello, C. (1994), *Sport et pouvoir au XXe siècle*, Grenoble : PUG.
- Combaz, G., Hoibian, O. (2011), « Quelle culture corporelle à l'école en France ? Entre tradition sportive et renouvellement des pratiques sociales (1980-2006) », in Loudcher, J.-F. (Dir.), *Education physique et sport dans le monde contemporain*, Paris : AFRAPS, pp. 173-201.
- Cuche, D. (2001), *La notion de culture dans les sciences sociales*, Paris : La Découverte.
- De Certeau, M. (1974), *La culture au pluriel*, Paris : 10/18.
- Elias, N. (1973), *La civilisation des mœurs*, Paris : Calmann-Lévy.
- Gleyse J., Jorand D. & Garcia C. (2001) Mystique de droite et mystique de gauche en éducation physique sous la IIIe République, *International Journal of the History of sport, STADION*, XXVII, *Le sport en France de 1870 à 1940*, pp. 125-137.
- Gleyse J. (2005) Taire la chose et dire les mots ou les avatars de l'innovation pédagogique en Education Physique au XXe siècle en France. *Tréma*, 19, Montpellier, IUFM, pp. 65-87.
- Guttman, A. (2006), *Du rituel au record, la nature des sports modernes*, traduit en français par T. Terret, Paris : L'Harmattan.
- Lahire, B. (2004), *La culture des individus*, Paris : La Découverte.
- Mattelart, A. et Neveu, E. (2008), *Introduction aux cultural Studies*, Paris : La Découverte.

DEUXIEME EPREUVE D'ADMISSIBILITE

Avant d'entrer dans l'analyse du sujet de la session 2011, il convient de rappeler quelques éléments de méthode et de stratégie pour la préparation à l'épreuve 2.

Commentaires généraux concernant la session 2011

Un élément incontournable de l'épreuve 2 est la contextualisation des données scientifiques, technologiques et professionnelles, dans le cadre de l'éducation physique et sportive (EPS) au collège et au lycée comme c'est défini par les différents textes officiels.

De façon générale, les copies sont claires et se lisent facilement. Cependant, il est très décevant de constater que les avancées dans le domaine de la production des connaissances depuis les années 2000 ne sont pas connues des candidats. Cette observation nous conduit à pénaliser directement cette absence de curiosité du candidat, voire de questionnement de savoirs obsolètes ou datés.

A l'inverse, les candidats ayant fait de la veille scientifique comme professionnelle sont valorisés dans cette épreuve qui se caractérise par un questionnement des problématiques actuelles et non « historiques ».

Il est indispensable de se poser la question de savoir si la référence proposée, lorsqu'elle est ancienne (1975-1985), est toujours actuelle. De plus, si l'auteur est cité plusieurs fois, il faut s'assurer que l'évolution de sa pensée soit bien retranscrite. Par ailleurs, il est préférable que les références citées soient intégrées complètement, i.e., que la pensée de l'auteur ne soit pas caricaturée voire dévoyée par une simplification hâtive ou par des sources de deuxième main.

Le jury attend des candidats que les idées qu'ils défendent soient argumentées. Nous entendons par là, que les choix proposés soient originaux mais contextualisés. Une argumentation basée sur des connaissances scientifiques récentes qui sont publiées aussi bien dans les revues professionnelles d'innovation que dans des revues spécialisées des différents champs scientifiques et de première main est indispensable pour espérer se situer dans le premier tiers des copies.

De manière générale, le candidat doit montrer que les différents registres de connaissances (Techniques, Scientifiques, Institutionnelles, liées à l'expérience) sont maîtrisés. Plusieurs écueils sont cependant à éviter :

- des APSA mal maîtrisées jusqu'à des connaissances inexactes alors que les articles signés par des spécialistes sont accessibles dans les revues professionnelles
- un catalogue de connaissances simplement juxtaposées
- des champs scientifiques portant sur un même objet d'étude, comme par exemple « le contrôle du mouvement », présenté de façon dichotomique par simplification. En d'autres termes, ce que les candidats nomment approches « cognitive », « écologique » ou « dynamique » ont toutes pour objet de comprendre le fonctionnement du mouvement humain et du comportement en général, chacune d'elle ayant des concepts et outils particuliers utiles et pertinents en contexte. On peut considérer que ce sont des approches multidisciplinaires d'un même objet d'étude au même titre que la biomécanique ou la physiologie et cela mérite que l'on s'y arrête.

Trop de copies s'engagent encore dans une discussion du sujet sans en avoir précisément défini les concepts ou les notions centrales. Cette démarche ne permet pas d'entrer véritablement dans les

exigences spécifiques de l'épreuve et, notamment, pour la mobilisation de connaissances scientifiques approfondies et leur articulation avec les problématiques actuelles de l'EPS. De façon générale, le jury regrette le manque de culture générale et de connaissances liées à une commune culture STAPS d'un grand nombre de candidats.

Commentaires spécifiques sur le sujet de la session 2011

Le sujet proposé s'inscrivait pleinement dans le cadre du programme de l'épreuve. Les candidats devaient le lire dans cet esprit. Certains sont passés à côté de la notion de motricité « spontanée » en regard d'un caractère « usuel », pour ne traiter que de la motricité spécifique, au mieux d'une APSA. Pour d'autres, la motricité était quasiment absente du devoir.

Les termes « courir, sauter » qui étaient formulés explicitement dans le sujet, correspondent au répertoire fonctionnel du comportement moteur de l'enfant et de l'adolescent, au même titre que la posture et les différentes coordinations motrices. Trop peu de candidats ont défini et explicité ces comportements dans une perspective ontogénétique. Le contexte récréatif n'a guère été abordé.

Le jury a apprécié la distinction claire entre les termes de « compétences » et « d'acquisition /apprentissage », qui a permis à la plupart des candidats de proposer une problématique intéressante sur cette dialectique. Dès lors, le problème du réinvestissement à l'extérieur de l'Ecole et sur le long terme pouvait être discuté.

Le jury remarque que les connaissances professionnelles (*revue EPS, Spirales, Contre-pieds*, par exemple) constituent le socle « trop commun » assimilé aux connaissances scientifiques. L'accès des candidats aux articles scientifiques en anglais étant peut-être difficile (par exemple, liste des revues AERES pour le domaine des STAPS), il ne faut surtout pas exclure de lire les revues francophones du champ (ex : *STAPS, Sciences et Motricité, eJrieps*) ou d'un champ proche (ex : *Revue Française de Pédagogie, Education & Didactique, Recherche et Formation, Le Travail Humain, Travail et Apprentissages...*) et les ouvrages scientifiques (actes de colloques, Presses universitaires...), en plus des productions qui sont signées par les scientifiques eux-mêmes dans leurs différents champs de production de connaissances.

L'enjeu n'est pas d'engager une perspective applicationniste des sciences mais bien une réflexion critique, croisée et éclairée. Le jury remarque aussi que dans la plupart des copies, les connaissances sur les développements de l'enfant et de l'adolescent sont plutôt superficielles et très anciennes, datant des débuts de la psychologie génétique.

De plus, les articles concernant les connaissances « techniques » liées aux APSA intégrées dans l'argumentation des candidats étaient indispensables et ont, au même titre que les connaissances scientifiques, été valorisées. A ce propos de récentes thèses de qualité ont été soutenues en technologie des APSA en milieu scolaire et ont fait l'objet de publications; il conviendrait donc de s'y référer utilement. Il est à noter que les « compétences athlétiques » inscrites dans le sujet étaient à prendre au sens large et non réduit à la seule compétence 1.

Pour conclure, l'épreuve 2 de l'agrégation d'EPS a comme objectif de sélectionner les candidats qui seront les moteurs des innovations et des mises en place de procédures spécifiques dans le domaine de l'EPS. Le jury valorise de ce fait l'originalité et la créativité chez les candidats, celles-ci étant nécessairement fondées sur la preuve des connaissances scientifiques et techniques.

EPREUVES D'ADMISSION

1. SENS DE L'EPREUVE

1.1 Nature de l'épreuve

L'épreuve est définie par l'arrêté du 27 avril 1995 (BOEN n°21 du 25 juin 1998). Le candidat est amené à réfléchir sur la place et le rôle de l'enseignement disciplinaire dans un contexte éducatif singulier qui lie un établissement public local d'enseignement (EPL) aux différentes dimensions de son environnement.

1.2 Cadre de l'épreuve

Il est rappelé aux candidats que la forme de cette épreuve décline trois grandes périodes :

- le travail en loge d'une durée de 4 heures durant lequel le candidat doit construire sa prestation (le candidat dispose au maximum de 5 posters)
- un exposé de 30 minutes sans être interrompu
- un échange avec le jury de 30 minutes.

1.3 Attendus de l'épreuve

La prestation du candidat constitue une unité composée d'une réponse argumentée à la question posée d'une part et d'un dialogue avec le jury d'autre part.

A partir des données contextuelles tant internes qu'externes d'un établissement donné avec ses structures et ses modes de fonctionnement, il s'agira de produire un diagnostic et de formuler des propositions en vue de répondre à la question posée.

2. CADRE DE L'ANALYSE

Cette épreuve sollicite la capacité du candidat à engager les évolutions et transformations de l'EPS dans la relation d'un établissement avec son environnement.

Elle nécessite un engagement professionnel qui combine :

- une réflexion stratégique sur le pilotage d'une discipline d'enseignement au sein d'un établissement scolaire situé dans l'environnement singulier présenté dans le dossier ;
- des connaissances actualisées des politiques éducatives nationales et territoriales ainsi que celles liées au système scolaire ;
- la capacité à mobiliser les politiques éducatives nationales et territoriales afin d'élaborer des partenariats innovants permettant d'optimiser les moyens au service d'une stratégie éducative globale et cohérente de l'établissement ;
- une culture générale susceptible de nourrir des analyses et le dialogue ;
- des références théoriques au service de l'argumentation ;
- une posture de cadre de catégorie A appartenant à la fonction publique ;

Cet engagement est indispensable et attendu aux différentes étapes de l'épreuve. Il devra permettre la lecture distanciée et critique d'un dossier, l'analyse stratégique des points forts et faibles d'un établissement scolaire au travers d'une question posée, et des propositions disciplinaires qui doivent accorder une place prépondérante à l'innovation invitant à une prise de risque professionnelle calculée.

Les très bons candidats ont montré leur capacité à analyser un environnement spécifique et complexe au regard de la question posée. Ils ont mobilisé les indicateurs nécessaires et pertinents pour analyser et diagnostiquer une situation puis proposer une réponse argumentée et justifiée. Ils ont positionné

leurs propositions dans une temporalité et des priorités. Au cours de l'entretien, ces candidats ont su argumenter leurs propositions à partir de connaissances nécessaires, issues ou non du dossier.

Cependant, le jury a regretté que certains candidats restent encore sur des cadres de présentation formatés. Encore trop souvent ces candidats n'utilisent pas la question posée pour construire une vision cohérente de l'établissement, et dépasser l'analyse descriptive. Les propositions sont alors standardisées, sans rapport avec la question posée et l'identité de l'établissement et de la discipline. Ces candidats abordent souvent des notions et des éléments non maîtrisés, que ce soit du point de vue institutionnel ou scientifique.

Par ailleurs, il n'est pas acceptable que certains candidats fassent usage de propositions « prêt à porter » justifiées par des lieux communs. L'usage de références théoriques ne doit intervenir qu'à bon escient, en soutien nécessaire d'un argument ou d'une proposition.

3. RECOMMANDATIONS

Le jury recommande aux candidats :

- de prendre le temps d'analyser la question posée et son bien fondé au regard du dossier
- d'étudier le dossier à partir du filtre de la question pour présenter une réponse pertinente à cette dernière ;
- de bien centrer l'analyse sur le champ prioritaire de l'Oral 1, c'est à dire la relation entre le contexte, l'établissement et l'EPS ;
- de veiller à la cohérence, à la complémentarité et à la hiérarchisation des propositions ;
- de prendre en compte toutes les conséquences induites par une proposition, tant du point de vue de la stratégie éducative de l'EPL, que de ses implications dans la vie de l'établissement. (éthiques, financières ou juridiques...)
- d'être en position d'anticiper les risques et les obstacles possibles à la mise en œuvre des propositions ;
- de prévoir la nature des effets attendus (au niveau disciplinaire, scolaire, éducatif) et leur évaluation ;
- de faire apparaître les caractéristiques des élèves concernés (socio économiques, âges, genres...)

Nous rappelons que le poster n'est qu'un média au service de la prestation et non une finalité. Le candidat n'est aucunement contraint de produire trois propositions pour répondre au cadre de cette épreuve.

Enfin, quelques points sont rappelés pour l'entretien

- L'entretien est un dialogue qui prend appui sur un questionnement des propositions du candidat et doit permettre d'étayer l'argumentation et d'approfondir la réflexion.
- Le jury est sensible à l'engagement argumenté et l'acceptation, par le candidat, de ses propres limites.

4. CONCLUSION

Le candidat doit faire la démonstration qu'il est en capacité d'une part, de porter et valoriser sa discipline et d'en élargir le rayonnement, tant au sein de l'établissement que de l'environnement, d'autre part de contribuer à la formation générale des élèves.

DEUXIEME EPREUVE D'ADMISSION

Après un rappel des conditions de passation de l'épreuve, le rapport proposera une analyse des productions des candidats et des conseils de préparation pour l'épreuve d'oral 2.

Les conditions de l'épreuve :

Le travail préparatoire de 5 heures invite le candidat à analyser un dossier d'établissement pour :

1. présenter une leçon d'EPS pour une classe (ou un groupe d'élèves donné) de cet établissement particulier et dans une activité inscrite dans le programme du concours ;
2. répondre à une question en lien avec la compétence « *agir en fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable* » dans ce même établissement. Cette analyse est en rapport avec l'activité professionnelle d'un enseignant à l'un de ses postes de travail.

Après cette phase de préparation, le candidat dispose de cinq minutes pour organiser dans la salle d'interrogation sa présentation (cinq posters au maximum, un tableau de classe et un tableau conférence). Le candidat présente ensuite sa leçon pendant 30 minutes (maximum). Un entretien de 45 minutes (incompressible) fait suite au cours duquel les membres du jury questionnent le candidat pour lui permettre de justifier et d'argumenter ses choix en s'appuyant sur ses connaissances didactiques, pédagogiques, scientifiques et institutionnelles... Entre ces deux parties d'épreuves, les candidats disposent de cinq minutes (maximum) pour relire leurs notes mais ne peuvent pas rédiger à nouveau (poster ou autre). Le candidat répond à la question qui lui a été posée pendant une durée de 10 minutes (maximum). Le jury débute alors le second entretien pour une dernière période de 10 minutes (incompressible).

La leçon est notée sur 15pts, l'interrogation portant sur la compétence « *agir en fonctionnaire de l'Etat, et de façon éthique et responsable* » est notée sur 5pts.

A la différence de la session de 2010, l'oral 2 se présentait en deux parties distinctes.

1. **La leçon** : Le candidat doit présenter une leçon d'EPS pour une classe du second degré (collège, lycée d'enseignement général, lycée technologique ou professionnel). Le jury attend du candidat qu'il justifie ses choix au regard des différents éléments du dossier qu'il a en sa possession (contexte, projet d'établissement et contrat d'objectifs, projet pédagogique d'EPS, projet d'association sportive, projet de cycle et de classe ainsi que les leçons précédentes, documents annexes..) et notamment en fonction des caractéristiques précises des élèves. La contextualisation des choix effectués et les propositions émises par le candidat sont au cœur de cette épreuve. Cette contextualisation peut être proposée comme préalable à la leçon dans une logique déductive, mais elle peut également être envisagée à chaque moment de l'exposé quand il s'agit de construire la cohérence des propositions et justifier des choix effectués. Pour cette présentation de la leçon, le candidat construit des supports écrits qui doivent constituer des aides à la communication et à la compréhension du jury. Bien plus qu'une aide passive à la lecture, ces documents doivent, de manière dynamique, faire apparaître les éléments saillants du dossier qui ont présidé à la conception et à la construction de la leçon. Lors de l'entretien, les questions posées prennent appui sur ce qui a été proposé au cours de l'exposé du candidat. Elles permettent aux trois jurés de détecter, d'éclairer ou d'approfondir la cohérence des propositions opérées avec les éléments essentiels du dossier.

La leçon actualise à un moment précis et dans un contexte particulier un ensemble d'éléments ou d'événements qui lui donnent son sens. Le jury cherche à savoir comment le candidat se situe dans ce contexte et comment il envisage les prolongements possibles. Le questionnement teste aussi les connaissances des candidats dans l'activité concernée tout en gardant à l'esprit qu'elles ont pour fonction de proposer des transformations motrices ou éducatives d'élèves d'une classe particulière dans un établissement singulier. Les acquisitions visées, les transformations espérées, les compétences motrices mais aussi méthodologiques et sociales attendues constituent l'axe névralgique de cette leçon ; les propositions évoquées par le candidat doivent donc être justifiées au regard du cadre scolaire, des textes de la discipline et concerner tous les élèves de la classe (ou du groupe d'élèves) dans une optique de progrès et/ou d'évaluation des acquis.

2. **L'interrogation portant sur la compétence «agir en fonctionnaire de l'État, et de façon éthique et responsabilité»** : Dans cette seconde partie, le candidat est amené à traiter une étude de cas, le plus généralement adossée aux caractéristiques du dossier. Le candidat doit montrer qu'il sait se positionner dans le système, qu'il connaît les interlocuteurs, les instances, les aspects réglementaires pouvant lui servir d'appui afin de répondre le plus efficacement possible (à plus ou moins long terme) à la situation à laquelle il se trouve confronté. Il s'agit bien pour le candidat d'agir in situ face à une problématique ciblée pouvant toucher différentes thématiques (incivilités, vols, agressions, accidents, absences, contestation de notes, voyages scolaires...) mettant en avant un (ou plusieurs) comportement(s) d'élève, groupe d'élèves, parents ou partenaires de l'école. Ces actions et décisions doivent permettre de discerner chez le candidat les valeurs et l'éthique professionnelle sous tendues par la problématique.

Les prestations des candidats :

1. **La leçon :**

Toutes les leçons présentées tentent plus ou moins de tenir compte du cadre contextuel (projet d'établissement, projet pédagogique, projet de classe, projet de cycle, association sportive). Les candidats les plus faibles en font une description linéaire ce qui aboutit à une leçon « générique » qui pourrait être proposée dans n'importe quel établissement, voire à n'importe quelle classe. A l'inverse, les meilleurs candidats mettent en relation, dans une perspective systémique, les éléments décisifs du dossier : la leçon devient l'opérationnalisation de ce contexte et repose sur des choix fondés et de réels partis pris.

Nous pouvons nous étonner que chez certains candidats, la prise en compte des programmes soit trop lacunaire (notamment l'utilisation des fiches ressources, le socle commun, etc.). En effet, nous retrouvons encore trop de candidats qui ne se réfèrent pas explicitement aux textes et programmes officiels, oubliant que le professeur d'EPS est un fonctionnaire d'Etat ayant l'obligation de s'inscrire dans les recommandations institutionnelles. Les notions de compétences, capacités, attitudes, connaissances, ressources sont trop peu utilisées et exploitées par les candidats. De la même manière, le rapport avec le socle commun n'est pas explicitement envisagé, et quand il l'est, il est abordé exclusivement à travers les piliers 6 et 7.

L'analyse des prestations des candidats révèle chez certains une connaissance insuffisante des APSA (dont certaines ont pu mettre les candidats dans l'embarras) mais également des lacunes quant à la mise en œuvre sécuritaire et/ou fonctionnelle de l'activité elle-même (Exemple : le fonctionnement par atelier en musculation est rarement explicité, l'organisation adoptée semble également « échapper » à l'enseignant..). Il est attendu que le candidat soit capable d'identifier les types de savoirs mis en jeu dans l'APSA, mais également possède des connaissances technologiques et scientifiques relatives aux activités. Il serait apprécié d'envisager les modes d'entrée dans l'activité dans leur diversité afin de répondre à la pluralité des publics scolaires.

A ce propos, les situations proposées restent bien souvent inadaptées aux ressources réelles des élèves et ne tiennent pas compte de l'âge du public visé : un élève de 6^{ème} étant ainsi identique à un élève de terminale. Ce constat s'explique sans doute par une méconnaissance des niveaux des élèves dans les APSA, mais également des niveaux de leur développement affectif et psychomoteur. La charge de travail demandée aux élèves dans la leçon doit être précisément fonction de leurs caractéristiques.

Les bons candidats envisagent des situations d'apprentissage qui intègrent, outre le pôle moteur, les axes forts du projet d'établissement ou d'EPS et les compétences méthodologiques et sociales. Les contenus enseignés sont apparents. Ces candidats sortent du stade de la « bonne intention » en affichant des objectifs véritablement opérationnalisés par la suite. L'échauffement, le coaching, la co-observation ou co-évaluation qui ont toute leur place dans une leçon, peuvent être l'occasion de décliner ces compétences méthodologiques et sociales.

Le jury regrette encore que les candidats ne présentent pas les conceptions qui guident leurs propositions pédagogiques. Les cadres théoriques qui orientent les propositions restent souvent implicites, peu de candidats semblent en mesure de les expliciter. Les meilleurs sont néanmoins capables de défendre l'idée que l'apprentissage efficace d'un élève passe par l'utilisation variée de procédures d'enseignement.

2. La question « agir en fonctionnaire de façon éthique et responsable » :

Dans la partie relative à l'exposé, un certain nombre de candidats éprouve des difficultés à gérer les 10 minutes dans leur intégralité. Très souvent, le jury déplore une analyse succincte des termes du sujet. Certains candidats sont ainsi passés à côté de la question qui leur était posée, certains autres n'ont entrevu qu'une faible partie du sujet (exemple : le rôle possible de professeur principal mentionné dans le sujet n'est pas traité ; le côté récurrent de l'événement qui a été signalé est totalement occulté par le candidat...).

Les meilleurs candidats ont su faire preuve de conviction et d'engagement personnel dans leurs réponses tout en étant à même de s'appuyer sur des connaissances institutionnelles au service de leurs actions. Ils ont en outre été capables de s'appuyer sur des éléments de leur dossier pour mieux justifier leurs hypothèses et les propositions d'intervention susceptibles de remédier au problème posé. Ils ont perçu la mise en tension entre des actes professionnels et l'éthique sous tendue par la problématique.

Trois profils de candidats peuvent être dégagés :

« *le pragmatique* » : il s'agit du candidat faisant preuve de bon sens face au cas qui lui a été soumis mais qui réagit dans l'instant sans véritablement se projeter à plus ou moins long terme. Son analyse

reste locale, réactive et quelque peu auto référencée. Ce candidat manque parfois de références par rapport à l'actualité sur ce sujet ; il mésestime ou méconnaît les priorités nationales ou les orientations de la politique éducative sur cette thématique.

« *l'apporteur* » : il s'agit en général de candidats qui ont une conception hiérarchique de l'éthique ou des responsabilités. Leur analyse du problème reste formelle, leurs propositions souvent liées à des références textuelles ou réglementaires. Très souvent, ils ont tendance à déléguer immédiatement le traitement de la difficulté à destination de la hiérarchie ou du partenaire immédiat (conseiller principal d'éducation, principal ou proviseur, infirmière...).

« *le diplomate* » : ces candidats sont capables de contextualiser leurs réponses à partir de la problématique particulière du dossier et des enjeux éducatifs liés à la question posée. À partir d'un diagnostic mettant en avant plusieurs hypothèses explicatives, ces candidats déclinent un protocole d'actions diverses et variées faisant état d'une véritable approche systémique. Ils anticipent, interagissent avec les différents acteurs concernés, poursuivent dans le temps et dans l'espace leurs propositions afin de s'assurer d'une véritable résolution de la difficulté posée. Ces candidats se sont révélés en outre aptes à répondre à d'autres alternatives suscitées lors de l'entretien par le jury.

Les conseils aux candidats en matière de préparation :

✓ L'étude du dossier :

Le candidat prélève en priorité les éléments du dossier qui auront une retombée directe dans la conception et la mise en œuvre de la leçon. Les meilleurs candidats sont « à l'écoute » du dossier, ne calquent pas des thématiques établies à l'avance, mais proposent des réponses originales, réellement guidées par le dossier. La gestion du temps de préparation doit ménager un confort temporel suffisant pour l'élaboration de posters clairs et synthétiques. Quand le candidat étudie le dossier, il peut aussi envisager la deuxième partie de l'épreuve pour laquelle il est nécessaire de ménager un peu de temps dans la préparation (passée de 4 heures à 5 heures à cet effet).

✓ La leçon :

- les supports de la communication (ou « posters ») : il convient de rappeler la nécessité de mettre en valeur l'essentiel afin que les éléments significatifs et décisionnels ne soient pas noyés ou dilués. De la même façon, dans un souci de lisibilité pour le jury, il est recommandé de ne pas écrire trop petit. La disposition des posters ne peut être laissée au hasard également ; elle doit refléter la cohérence de la leçon qui ne peut s'apparenter à une juxtaposition de situations.

- l'exposé : il ne s'apparente pas à une simple lecture des posters qui, chez les candidats les plus performants, sert principalement d'appui pour la communication orale. La réduction du temps d'exposé (de 35 à 30 mn) a parfois mené à un débit de parole trop soutenu. En effet, l'efficacité du discours a son importance : les meilleurs candidats sont tout à la fois compréhensibles et convaincants. L'exposé est donc l'occasion de mettre en avant la logique de la leçon qui ne peut se résumer à une simple accumulation d'exercices sans véritable lien. Les meilleurs candidats au contraire envisagent l'évolution de ces tâches en fonction des réponses probables des élèves et resituent leur leçon dans un projet de cycle (mise en perspective) ; le positionnement de la leçon dans le cycle est à ce titre un élément important. En outre, il serait souhaitable que l'exposé permette au

jury de visualiser l'organisation spatiale et temporelle de la classe, les déplacements possibles et les différents rôles et interventions de l'enseignant. La leçon est certes un moment d'apprentissage mais également une séquence d'enseignement avec de réels choix didactiques et une démarche pédagogique raisonnée et justifiée.

- L'entretien : certains candidats présentent un bon niveau de justification globale mais, de par leur manque d'expérience, ne font pas « vivre » les situations. Chez les meilleurs candidats, les transformations sont non seulement annoncées, mais démontrées. Le jury, bien conscient que les candidats n'ont pour certains jamais enseigné, conseille d'observer des élèves, des enseignants lors de l'année de préparation au concours, afin de proposer une connaissance « en acte » de l'APSA.

✓ **La question « agir en fonctionnaire de façon éthique et responsable »**

Le candidat doit clairement percevoir que la question du jury est une étude de cas liée à l'activité d'un enseignant à différents postes de travail ; elle dépasse le traitement formel ou purement théorique d'une thématique. Il est donc possible d'éviter le formatage grâce à une véritable contextualisation qui amène le candidat à poser des hypothèses explicatives d'autant plus valides qu'elles peuvent s'appuyer sur des indices présents. Le jury n'attend pas de solutions génériques ou de vérités toutes faites. De même, il y a lieu d'éviter la mécanique simpliste qui consiste à penser qu'un problème soulevé n'engendre que tel ou tel type de solutions ou de réponses.

Au-delà d'une analyse exhaustive et contextualisée du sujet, le candidat doit être capable de se « *mettre en action* » face à la problématique qui lui est posée : ses attitudes, ses connaissances et ses capacités sur ce sujet doivent donc lui permettre de proposer une pluralité d'hypothèses de réponses bien plus que de dégager une solution unique totalement standardisée, simpliste ou aseptisée. Les pistes dégagées doivent être justifiées, argumentées et en étroite relation avec les missions de l'enseignant : il s'agit donc d'agir en étant à la fois éducateur, formateur et enseignant mais également de dépasser le simple cadre disciplinaire de l'enseignant d'EPS. Nous attendons des candidats qu'ils possèdent des connaissances approfondies sur le fonctionnement d'un EPLE, sur ses partenaires, sur ses instances, sur ses circuits, sur les textes réglementaires et qu'ils envisagent dans le traitement de la question qui leur est posée, des interventions immédiates mais également à court ou long terme (au travers par exemple d'actions préventives). Comme l'intitulé de l'épreuve le souligne, il est attendu « des actions ». Ce faisant, les propositions des candidats ne peuvent rester de l'ordre du discours et doivent révéler une éthique professionnelle en relation avec les enjeux des sujets abordés.

Pour l'ensemble de l'épreuve, nous invitons les candidats à faire preuve d'engagement et d'esprit d'ouverture sans s'interdire des prises de positions originales.

TROISIEME EPREUVE D'ADMISSION

Pour cette session 2011 de l'agrégation externe d'EPS, l'oral 3 s'appuyait sur quatre APSA : l'escalade, la gymnastique, le tennis de table et le volley-ball.

Dans chacune d'entre elles, les conditions d'évaluation étaient les suivantes :

- Possibilité de s'échauffer sur les installations sportives 30 minutes avant l'heure de convocation, avec une première partie seul et une seconde au plus près de l'épreuve (sur les agrès en gymnastique, sur une voie d'échauffement en escalade, avec un ou plusieurs plastron(s) en tennis de table et en volley-ball) ;
- L'épreuve pratique dure 40 minutes, temps comprenant les séquences officielles, l'éventuelle prise de vue complémentaire choisie par le candidat et la douche. Le candidat était autorisé à prendre des notes durant ces 40 minutes mais en dehors des séquences de pratique. Par ailleurs, si le candidat était amené à dépasser les 40 minutes, son temps de visionnage débutait sans lui.
- L'épreuve orale dure 1 heure qui se décompose en : 10 minutes (incompressibles) de visionnage des images, 10 minutes d'exposé et 40 minutes d'entretien. Si le candidat n'utilisait pas les 10 minutes d'exposé, le temps restant était pris par le jury dans le cadre de l'entretien.

Au niveau des prises de vue, le candidat était filmé avec une caméra numérique placée selon les modalités propres à chaque activité et définies dans le BO.

L'un des membres du jury, spécialiste de la vidéo, annonçait le début de la prise de vue après avoir eu l'accord et le signal du candidat.

Le candidat avait la possibilité de demander une prise de vue complémentaire en rapport avec sa stratégie d'analyse. Il renseignait une fiche qui lui a été remise par le jury en indiquant tous les paramètres nécessaires à la réalisation de ce plan, à savoir l'emplacement de la caméra et du candidat ainsi que les caractéristiques techniques de la prise de vue. Le candidat devait remettre cette fiche au cours de l'épreuve pratique au jury « vidéaste » qui réalisait le plan en se conformant strictement aux indications données par le candidat. Une seule prise de vue complémentaire, sans restriction de temps et de répétitions, était autorisée pour chaque candidat.

Pour cette session 2011, lors de l'épreuve orale, les candidats visionnaient et analysaient les images à l'aide d'un ordinateur muni d'une souris et d'un logiciel de lecture, ordinateur relié à un vidéoprojecteur. Les candidats pouvaient utiliser les fonctions lecture (vitesse de 1% à 200%), pause et image par image dans les deux sens. Les outils de montage vidéo n'étaient pas autorisés.

➤ **Analyse des prestations**

Pour cette session 2011, la moyenne de l'oral 3 s'élève à 8,57 avec un échelonnement des notes de 2,75 à 16/20.

L'épreuve pratique :

Sur le plan de la pratique physique, outre les aspects qui seront développés spécifiquement pour chaque APSA, cette session 2011 a vu, d'un côté, des candidats performants en terme de niveau de pratique, performants en terme d'exploitation de leur potentiel, mais aussi, d'un autre côté, des candidats faibles le plus souvent par manque de préparation spécifique.

Cette hétérogénéité des préparations s'est faite également sentir dans la gestion des 40 minutes propres à la prestation physique (pratique/récupération, organisation d'une prise de notes).

Au niveau des prises de vue complémentaires, 1 candidat sur 5 a choisi d'en utiliser une. Si le choix semblait souvent pertinent au regard de la prestation physique, l'exploitation de ces prises de vue complémentaires ne fût pas toujours optimale. Enfin, nous rappelons que le jury n'est pas là pour remplir, à la place du candidat, les critères permettant une prise de vue de qualité.

L'épreuve orale :

Hormis deux ou trois, les candidats ont montré des facilités dans la manipulation des images : pas d'erreur dans les changements de séquences, positionnement rapide sur les images à analyser. Les candidats se sont donc bien approprié le nouvel outil qui leur était proposé cette année.

Par contre, chez une majorité de candidats, l'analyse proposée gagnerait en qualité grâce à de meilleurs choix dans les vitesses de lecture. Par exemple, la fonction image par image peut-être pertinente pour se centrer sur des aspects individuels purement techniques alors qu'elle devient inadaptée pour analyser le rapport de force en tennis de table ou en volley-ball. Les candidats sont invités à réfléchir aux avantages et inconvénients des lectures accélérée, normale, ralentie voire image par image, dans le but d'utiliser de manière optimale les potentialités offertes par le logiciel et gagner en justesse dans l'analyse des images.

Par ailleurs, au niveau de la forme, alors que des candidats présentent de réelles qualités de communication (expression orale claire et fluide, regard vers tous les jurys, utilisation du paper-board mis à disposition), d'autres étaient en difficulté pour rendre leur propos intelligible. De plus, il a été apprécié de voir les candidats « se mettre en scène » plutôt que de rester assis (voire cachés) derrière l'ordinateur.

- Exposé

C'est certainement au niveau de l'exposé que l'hétérogénéité des prestations des candidats a été la plus grande. Alors que des candidats ont réussi à prendre du recul par rapport à leur préparation afin d'analyser la prestation du jour, ce qui s'est réellement produit et ce que l'on peut effectivement voir sur les images ; d'autres sont tombés dans le piège de proposer un discours plaqué, sur-préparé et malheureusement décontextualisé de la prestation du jour. Le jury n'est pas dupe.

Ainsi, les meilleurs candidats ont construit leur exposé à partir d'une véritable stratégie de visionnage des images visant à sélectionner plusieurs séquences remarquables, parfois jusque dans une prise de vue complémentaire. Ils ont choisi des observables pertinents. Leurs propos faisaient référence à plusieurs champs d'analyse (scientifique, technique, technologique ...), tout en étant régulièrement référencés. A contrario, les moins bons candidats n'ont pas réussi à dépasser le stade du discours descriptif, narratif, sans réelle utilisation de l'outil vidéo. Certains candidats ont également sélectionné des indicateurs non visibles avec la prise de vue proposée.

- Entretien

Trois temps de questionnement permettaient d'apprécier chez le candidat sa capacité à mettre en évidence les liens entre la pratique et la théorie voire les sciences, la prestation physique du jour et les potentialités de l'outil vidéo.

Le premier temps consistait à revenir sur l'analyse faite par le candidat : problématique retenue, pertinence des séquences vidéo, analyse des images. La plupart des candidats ont construit leur

exposé autour d'une thématique. Cette stratégie est nécessaire pour donner à comprendre la pertinence du propos. Pour autant, elle ne doit pas faire l'économie d'une analyse contextualisée appuyée d'indicateurs éclairant les images choisies, ni être artificiellement plaquée sur la prestation physique du jour. Il ne s'agit pas, non plus, de réduire les séquences « vidéo » à une succession de chronophotographies.

Le deuxième temps permet d'approfondir les connaissances techniques et culturelles de l'APSA en liaison avec les connaissances scientifiques (anatomique, biomécanique, physiologique, sociologique, historique, etc...). Des indicateurs issus des images demeurent un support privilégié à cet approfondissement.

Le troisième temps permet d'aborder les champs possibles de transformation : amélioration de la performance du candidat ou d'un pratiquant d'un autre niveau (le candidat doit savoir situer son niveau de pratique dans un *continuum* de formation, d'enseignement et/ou d'entraînement) et ceci éventuellement grâce à l'utilisation d'outils numériques.

Au cours de ces différents temps, le jury spécialiste de la vidéo a évalué le degré de maîtrise de l'outil vidéo, en particulier au niveau de l'analyse de la prestation physique. Ce jury a également apprécié si le candidat a réfléchi à l'utilisation d'outils numériques dans le cadre de l'entraînement et dans celui de l'EPS : intérêts, limites, conditions de l'usage, situations par et pour les TICE ... A ce sujet, si la plupart des candidats reconnaissent l'intérêt des outils numériques pour l'apprentissage, il a été noté peu de réflexion quant à l'utilisation concrète de ces derniers (quels outils, comment, dans quel but, quels indicateurs, pour quel niveau, limites, etc.).

➤ **Éléments généraux concernant la préparation à l'Oral 3 : conseils aux candidats**

- La pratique :

Durant l'épreuve pratique, il s'agit de rechercher la performance ... et en aucun cas de jouer un rôle analysable ensuite durant l'oral ; surtout que la pratique correspond à 50% de la note de cet oral.

Durant cette session 2011, trop de candidats étaient visiblement peu préparés, entraînant des niveaux de pratique faibles. Le jury rappelle qu'il est indispensable d'avoir une pratique régulière pour performer le jour de l'épreuve, et une pratique réfléchie pour préparer cet oral. Ainsi dans un souci de lucidité sur la connaissance de soi et afin de progresser durant la phase de préparation au concours, il est conseillé d'utiliser les potentialités de l'outil vidéo et des logiciels de lecture des images sur soi bien en amont des épreuves orales.

- L'oral :

Pour l'exposé, tout discours plaqué, sur-préparé, scénarisé est à proscrire. Le candidat est souvent en difficulté lorsque la prestation du jour J est en décalage avec la pratique habituelle, ce qui est souvent le cas (conditions de stress, lieux d'évolution, partenaires et/ou adversaires d'un niveau différent de celui habituel,...). L'idée est d'avoir plusieurs lectures possibles de la prestation physique afin de pouvoir s'adapter à celle du jour de l'épreuve.

Il s'agit de s'entraîner à convoquer des images (selon différents modes de lecture) pour illustrer, appuyer le propos ou la démonstration.

Par ailleurs, il est conseillé de référencer les explications, aussi bien en terme de connaissances scientifiques que technologiques voire techniques.

Pour l'entretien, le candidat doit faire l'effort de s'immerger dans la culture de l'APSA afin d'être un vrai praticien réflexif. Il est tout aussi nécessaire de connaître l'utilisation et les usages possibles des outils numériques, en particulier la vidéo (par exemple, les avantages/inconvénients des différents modes de lecture en fonction des objectifs poursuivis). Enfin, il s'agit de pousser la réflexion jusqu'à l'intérêt de ces derniers dans le milieu de l'entraînement, mais aussi des TICE à l'école et en EPS.

➤ Analyse des prestations

- La pratique :

Conditions de l'épreuve.

Comme les années antérieures le jury a ouvert des voies de cotation comprises entre le 5b et 7c. Chacune de ces voies a été construite autour d'un thème permettant de poser des problèmes cohérents dans l'échelle de cotation mais spécifiques d'un type d'escalade à déployer. L'idée demeure conformément à l'esprit de l'épreuve d'amener le candidat à trouver les solutions les plus efficaces pour réaliser de façon performante les voies proposées. Enfin la diversité du relief se borne encore cette année au dièdre, mur raide, dévers avec ou non la présence de macro-reliefs et de prises rentrantes.

Les candidats.

Les candidats de la session 2011 ont choisi les voies de 5b à 7b maximum. Les plus faibles d'entre eux ont présenté des difficultés d'adaptation dès les premières cotations révélant une motricité organisée essentiellement en calage de face avec une maîtrise partielle des oppositions le tout sur de faibles amplitudes. Les systèmes en adhérence ou la technique spécifique de rétablissement requis dans ce premier niveau n'étaient pas suffisamment maîtrisés pour réussir. Le niveau intermédiaire a permis de très nettement différencier les candidats maîtrisant plus ou moins parfaitement les techniques d'opposition mais aussi l'escalade dynamisée et/ou en enroulement. Les candidats les plus forts au-delà de la maîtrise de ces techniques, ont fait preuve d'une palette de compétences plus variée avec l'intégration des vissages sur une escalade plus précise complétée par des stratégies timides de fractionnement de l'effort.

- L'oral :

o Exposé

Cette session 2011 se singularise par le fait que les exposés scénarisés par avance sans prendre en compte la réalité de la prestation du jour ont été marginaux. D'une façon générale, les candidats ont essayé d'ancrer leur analyse sur leurs comportements en les référant de façon plus ou moins réussie au contexte particulier des voies proposées. Les références théoriques sont également moins plaquées pour être mieux au service de l'analyse explicative complétant dans des proportions variées le registre descriptif. Les meilleurs candidats après avoir analysé les problèmes posés par les voies, sélectionné quelques images significatives de leur problèmes adaptatifs ont su hiérarchiser des causes prioritaires et des causes secondaires pour mieux justifier des axes de transformation qui se sont avérés pertinents.

o Entretien

Les candidats les plus faibles présentent un niveau de connaissances de l'activité si faible qu'il permet difficilement un entretien constructif avec le jury : repérage d'un mouvement propulsif en escalade, distinction de différents reliefs ou configuration de prises, sécurité, historique... A un niveau intermédiaire, les candidats s'échelonnent sur leur capacité à modifier leur regard en intégrant d'autres indicateurs ou d'autres paramètres de l'escalade. L'hétérogénéité des candidats s'affirme dans l'exploration des différents champs permettant de pousser l'analyse. A ce niveau, aucun candidat n'est en capacité d'être à la fois performant dans les grands champs de ressource. Cette année les meilleurs candidats ne sont pas ceux qui ont présenté un niveau d'excellence dans tous ces

registres mais plutôt ceux qui ont su faire évoluer leurs propositions en rebondissant sur les conditions du jury.

➤ **Conseils de préparation aux candidats**

- La pratique :

Nous conseillons aux candidats de réaliser des prestations dans une fourchette de difficulté optimale. Au-delà de la performance réalisée, seule cette stratégie permet de mettre à jour des difficultés d'adaptation aux voies proposées. Dans ce sens le jury, conformément aux rapports des années antérieures, rappelle la nécessité de s'entraîner à grimper à vue dans des inclinaisons, des configurations de reliefs et des configurations de prises les plus variées possibles. Il invite également les futurs candidats à mettre à profit leur entraînement pour réfléchir aux solutions techniques et tactiques qu'exigent les voies. C'est pourquoi la pratique peut être complétée par de l'après-travail dans des niveaux supérieurs mais aussi d'aller flasher sur site ou par vidéo les réalisations les plus contemporaines en blocs et en difficulté.

- L'oral :

Tout d'abord, la préparation de cette épreuve est l'occasion d'étoffer le fond culturel de l'activité. Ensuite, le jury conseille aux candidats de ne pas plaquer un modèle pré-établi sans contextualisation, c'est-à-dire déconnecté des voies proposées et de la prestation du jour. Il invite les candidats à adapter la nature du propos selon les trois possibilités de performance suivantes : les voies sont réussies avec aisance sans chute, les voies sont réussies en situation de crises variées, les voies provoquent une chute. Il rappelle enfin ce qui est exigible pour tout agrégatif : distinguer l'analyse de la tâche, la description comportementale, l'explication à l'aide de registres complémentaires, la hiérarchisation des axes de transformation. L'approche analytique à ce niveau de concours doit laisser le pas à une perspective systémique.

➤ Analyse des prestations

A la session 2011 de l'épreuve trois d'admission, 6 candidat(e)s ont choisi la spécialité gymnastique. La parité filles/garçons a été de 50%.

- La pratique :

Les candidat(e)s, en gymnastique, ont tous témoigné d'une préparation centrée sur les exigences de l'épreuve. Malgré cela la compréhension et surtout l'opérationnalisation de ces exigences ont conduit les candidat(e)s vers des niveaux relativement variés. La différenciation s'est surtout opérée sur les critères de performance. A titre d'exemple, au sol, les éléments réalisés ne permettaient pas à certains candidats de témoigner d'une motricité résolument acrobatique (absence de salto). Ces critères de performance étaient très souvent corrélés à ceux de maîtrise de l'exécution.

Les candidat(e)s les mieux préparés ont su optimiser leur temps de pratique pour réserver une part conséquente de l'épreuve à l'analyse de leur prestation du jour afin d'anticiper la phase de visionnement.

- L'oral :

o Exposé :

Pour cette session 2011, l'exposé a été apprécié comme critère à part entière de la notation. Ainsi les notes, en gymnastique vont de 2 à 17 sur 20. Celles-ci montrent combien la préparation des candidat(e)s est inégale.

Du point de vue des contenus abordés, les propositions de niveau inférieur sont soit celles qui sont truffées d'incohérences en raison d'une non maîtrise du cadre d'analyse proposé, soit celles qui sont en décalage important par rapport à la prestation du jour. Dans ce dernier cas, certain(e)s candidat(e)s se mettaient même en situation d'affirmer ce que contredisait avec évidence l'image. Les exposés ayant obtenu les meilleures appréciations sont ceux qui proposent une voie d'analyse personnalisée et singulière au service de la prestation du jour. Dans ces exposés les connaissances scientifiques viennent étayer un point de vue pour nourrir la réflexion et l'analyse. Les images sont convoquées avec assurance et pertinence.

Du point de vue méthodologique, là encore, des niveaux hétérogènes ont été perçus. Certain(e)s candidat(e)s ont pu cumuler certains défauts : une expression orale qui ne permet pas au jury de suivre avec clarté le propos, une posture qui ne témoigne pas d'une aisance dans la manipulation des outils de communication qui ont été mis cette année à la disposition des candidats (ordinateur, souris, image vidéoprojetée, paper-board), un regard qui oublie les différents membres du jury. Les candidat(e)s les plus brillant(e)s ont pu témoigner de qualités rendant leur exposé vivant et personnalisé.

o Entretien

Pour cette session 2011, les notes mises à la partie strictement entretien vont de 3.2 à 14.8.

Nous avons observé que même si la notation met souvent en évidence une continuité entre exposé et entretien il s'avère que certain(e)s candidat(e)s ont pu être servi(e)s ou desservi(e)s par l'entretien. Celui-ci est en effet un moment crucial où le (la) candidat(e) est amené(e) à justifier ses choix et ses non choix, à approfondir les éléments avancés au cours de l'exposé et à mettre en perspective son analyse.

Pour les candidat(e)s les plus en difficulté les questions du jury soulevaient aisément les limites dans la maîtrise des connaissances avancées et les incohérences dans l'argumentation projetée au cours

de l'exposé. Lorsqu'un cadre d'analyse du mouvement sert de support à l'exposé, bien souvent les notions qui le sous-tendent ne sont pas suffisamment maîtrisées par le (la) candidat(e), qui, de ce fait, est très vite mis en difficulté par le questionnement du jury. De même les publications scientifiques et appliquées récentes qui permettraient au candidat d'approfondir son analyse sont très souvent ignorées. Les connaissances évoquées se cristallisent souvent autour de deux auteurs principaux, parfois même avec des erreurs témoignant d'une lecture superficielle de leurs travaux. Si ces références n'en demeurent pas moins pertinentes dans certains cas précis d'analyse, leur vulgarisation systématique conduit le (la) candidat(e) à un manque de rigueur et d'originalité. Par ailleurs, il est à noter que certain(e)s candidat(e)s, bien que témoignant d'une culture authentique de l'apsa, sont mis en difficulté par des questionnements qui l'invitent à situer sa pratique sur un continuum de niveaux. Dans ce registre l'expérience professionnelle, de certain(e)s candidat(e)s a pu être mise à profit pour répondre aux questions.

Pour des candidat(e)s d'un niveau supérieur l'entretien dépasse le simple questionnement et débouche sur une interaction de points de vue et de références au service de l'approfondissement de l'axe de réflexion proposé par le (la) candidat(e).

➤ **Conseils de préparation aux candidats**

- La pratique :

La globalité de l'épreuve, y compris son organisation même, doit être prise en considération pour fixer un cadre rigoureux de préparation. A titre d'exemple, la gestion de l'échauffement doit être réfléchie et anticipée, la gestion du « timing » de l'épreuve devrait faire l'objet d'un entraînement précis et structuré, la gestion des paramètres émotionnels liés au contexte même de l'épreuve devrait induire une préparation au plus proche des conditions du concours, la gestion des paramètres physiologiques induits par la nature et la durée des performances à produire doit également amener des dispositifs de préparation ciblés.

- L'oral :

Conformément au cadre réglementaire de l'épreuve, il est vivement conseillé au candidat de pratiquer l'autoscopie pour initier une analyse réflexive sur sa propre pratique. Les connaissances de l'apsa, dans le cadre de cette épreuve, n'ont de sens que si elles débouchent véritablement sur une analyse problématisée de la prestation réalisée dans les conditions particulières du concours. En complément, et dans la continuité du rapport des années précédentes, il est rappelé que le jury invite vivement les candidats à étudier des publications, notamment celles à caractère scientifique, pour pouvoir argumenter leur discours. La qualité et l'actualité des connaissances permettront de dépasser la simple approche analytique pour envisager une réflexion véritablement systémique. Nous invitons également les candidat(e)s à bien analyser le questionnement du jury pour construire des réponses qui soient d'emblée ciblées. De façon un peu anecdotique, mais ceci étant trop souvent source de difficulté pour la plupart des candidat(e)s, il est rappelé que le jury peut amener, au cours de l'entretien, un(e) candidat(e) à schématiser des principes d'ordre biomécaniques, des situations, des dispositifs (...). Cet exercice là devrait faire l'objet d'une préparation systématique.

TENNIS DE TABLE

➤ Analyse des prestations

- **Prestation Physique**

Conditions de déroulement de l'épreuve

Le candidat est accueilli une demi-heure avant le début de l'épreuve, période pendant laquelle il peut s'échauffer seul (10 minutes) puis avec un plastron désigné par le jury (20 minutes). Pendant les 40 minutes de l'épreuve, le candidat effectue deux séquences de jeu de 7 minutes entrecoupées d'une pause de 6 minutes (ces séquences de jeu correspondent à une succession de sets en 11 points gagnants). Il peut demander une prise de vue complémentaire. Le candidat a la possibilité de prendre une douche et de se changer pendant le temps restant. Le candidat est jugé à la fois sur la performance réalisée face au(x) plastron(s) (niveau régional) et sur la maîtrise d'exécution. Cette prestation physique, support de l'interrogation, est notée à parité avec l'entretien.

Statistiques et bilan

La moyenne de l'épreuve pratique est de **09,36 (/20)**. Les notes s'échelonnent entre **03,50** et **16,00**. Onze candidats étaient inscrits et se sont présentés à cette épreuve. Les performances réalisées face aux plastrons témoignent d'une préparation contrastée des candidats. Certains ont montré une maîtrise de l'activité quand d'autres ont négligé leur niveau de préparation. Les principales difficultés observées relèvent des services (un ou deux services maîtrisés), des actions sur la balle (beaucoup de balles portées et frappées, mais peu de balles poussées et frottées), d'un jeu souvent déséquilibré (le coup droit pour attaquer y compris en pivot et le revers pour contrôler le jeu), du jeu de jambes (les candidats restent souvent proches de la table et sont souvent en déséquilibre sur des variations de placement latérales et en profondeur) et des schémas tactiques (en général un schéma tactique préférentiel et un schéma tactique alternatif peu efficace, les candidats arrivent avec un schéma préétabli qu'ils n'adaptent pas pour gérer le duel avec les différents plastrons). Les prises de vue complémentaires ont été utilisées par quatre candidats sur les onze. Le jury insiste sur la nécessité de mieux connaître l'outil vidéo et les termes techniques pour obtenir une prise de vue pertinente et adaptée au thème choisi.

- **Exposé et Entretien**

Conditions de déroulement de l'épreuve

Lorsque le candidat a terminé sa prestation physique, il se rend dans une salle pour débiter son oral. Pour mémoire, nous rappelons qu'il se compose en trois temps : 10 minutes de visionnage, 10 minutes d'exposé et 40 minutes d'entretien. Le candidat est amené à mobiliser un certain nombre de connaissances au service d'une problématique.

Statistiques et bilan

La moyenne de la prestation orale est de **07,59 (/20)**, les notes allant de **02,00** à **15,00**. En ce qui concerne l'exposé, le jury a observé une volonté des candidats de proposer une thématique en relation avec leur prestation physique. Pour les moins bons candidats, l'exposé s'est avéré descriptif,

narratif, sans réelle utilisation de l'outil vidéo. Pour les bons candidats en revanche, deux principaux cas de figure ont pu être identifiés : soit une entrée par la pratique pour formaliser une problématique, soit une entrée par un cadre théorique pour interpréter celle-ci. Dans les deux cas, les candidats ont su mettre à profit les deux ou trois séquences généralement choisies pour illustrer et argumenter leur problématique. Il est à noter toutefois que certaines thématiques sont mal choisies par rapport au niveau de jeu et/ou à la prestation du jour. En effet, certains éléments sont susceptibles de modifier les caractéristiques du jeu du candidat (niveau, style de jeu, stress, etc.). Il convient donc de ne pas « plaquer » *stricto sensu* un modèle préconçu.

➤ **Conseils de préparation aux candidats**

Le jury insiste sur la nécessité de débiter la préparation de cette épreuve simultanément à celle des écrits. Un entraînement régulier et la pratique de compétitions dès la rentrée scolaire semblent être le minimum requis pour espérer faire une prestation correcte, puisque la graduation des niveaux de performance se fait en référence au niveau du championnat de France junior UNSS. Le jury rappelle que le thème de l'exposé choisi ne doit pas aller à l'encontre de sa performance du jour. Trop de candidats orientent leur prestation par rapport à un thème d'exposé prédéterminé au détriment de la recherche d'efficacité (gain des sets).

Le jury invite les candidats à se préparer en s'informant de la littérature pédagogique autant que les articles scientifiques qui peuvent être appliqués à chacune des activités sportives. L'évocation d'un ou deux auteurs au cours de l'oral ne paraît pas suffisant au regard des exigences de l'épreuve. Par ailleurs, un entraînement associant la manipulation de l'outil vidéo et l'exposé s'impose afin d'éviter les multiples temps morts et hésitations constatés. Il serait profitable de bénéficier du regard critique d'un spécialiste de l'activité pour enrichir cette analyse.

VOLLEY – BALL

Ont présenté l'épreuve de volley-ball : 7 candidates et 4 candidats.

La moyenne générale est de 8,25 (moyenne épreuve pratique : 8,22 ; moyenne épreuve d'entretien : 8,28).

Les notes varient de 3,5 à 14,0.

➤ **Analyse des prestations**

Bilan de l'épreuve pratique :

Le jury a observé une amélioration du niveau de pratique de certains candidats mais l'ensemble est encore très hétérogène (et largement insuffisant pour la plupart).

Les candidats ont, pour la plupart, mieux pris en charge leur équipe (gestion du système ou des systèmes de jeu, consignes données aux partenaires).

Le jury a constaté, pour les meilleurs, une préparation à l'épreuve pratique qui a permis aux candidats d'optimiser leur potentiel (même lorsque celui-ci était faible) lors de cette épreuve.

Cependant, les faiblesses constatées des candidats dans cette épreuve pratique peut s'expliquer selon les cas par :

- un choix de l'activité par défaut,
- une connaissance limitée des systèmes de jeu possibles compte tenu des conditions de jeu proposées par l'épreuve,
- des savoir-faire techniques insuffisants et peu diversifiés amenant le candidat à « s'enfermer » dans un jeu stéréotypé,
- un jeu sans ballon intermittent,
- une difficulté à évaluer et analyser son propre niveau de jeu.

Bilan de l'épreuve d'entretien :

Il a été observé des choix de thématiques qui n'envisagent pas suffisamment les alternatives du volley-ball.

Il est regrettable que la majorité des exposés n'envisage pas la problématique collective (les traitements se limitent trop souvent à une analyse technique individuelle).

L'outil vidéo est rarement véritablement utilisé et mis au service d'une réflexion sur la prestation du candidat (peu d'images utilisées...)

Malgré tout, les propos sont plus adaptés au niveau réel de la prestation du jour des candidats, ce qui donne moins d'effet de 'placage' d'un exposé préparé en avance.

DANSE

L'épreuve de danse contemporaine en Oral 4 a été choisie largement tant par des candidats que par des candidates. (12 filles, 8 garçons).

Le texte de l'épreuve précise que « le candidat présente au jury un solo d'une durée comprise entre 5 et 6 minutes, développant un propos artistique soutenu par des choix esthétiques, dans un espace scénique de 8m de profondeur et 10m d'ouverture. La prestation du candidat peut s'appuyer sur un monde sonore qui dans ce cas sera enregistré sur deux supports différents (CD, MP3 ou clé USB) ».

L'épreuve est publique. En revanche, aucun candidat n'est autorisé à assister en tant que spectateur. Afin de ne pas gêner le candidat, les entrées et sorties du public sont organisées à des horaires précis et le nombre de personnes est limité. Toute manifestation ou communication avec le candidat est interdite.

Modalités d'évaluation :

L'évaluation du solo porte d'abord sur l'interprétation du danseur (difficulté et complexité de la motricité, présence et intériorité) puis sur la composition (pertinence et originalité des choix au service de la création d'images, pertinence de la structuration chorégraphique) ; Interprétation et composition doivent être en accord avec le propos artistique.

➤ **Analyse des prestations**

Constats et analyse :

L'épreuve est généralement préparée. Les candidats ont tous réalisé des prestations dans le temps réglementaire de l'épreuve (précisément entre 5 et 6 minutes) et le support audio fourni était de qualité tant au niveau du montage audio que de son enregistrement. Le deuxième support audio préconisé par le texte de l'épreuve s'est révélé nécessaire pour quelques candidats. Le jury souligne le soin apporté aux compositions chorégraphiques et à la scénographie, cependant celles-ci ne sont pas toujours servies par une motricité suffisamment complexe (mouvements en trois dimensions et enchaînés par exemple). Peu de prestations font preuve dans le même temps d'un véritable engagement corporel et artistique avec des prises de risques esthétiques et motrices.

C'est le niveau technique d'interprétation dansée qui permet de discriminer les prestations.

Les qualités d'interprétation et d'engagement du danseur sont parfois parasitées par le stress du candidat. C'est pourquoi le jury conseille aux candidats d'utiliser les 30 minutes réglementaires consacrées à l'épreuve pour optimiser leur préparation (prise d'espace et filage), même si le jury est présent dans la salle.

Le jury relève le choix de parti-pris intéressants et originaux qui n'est pourtant pas le seul gage d'une bonne note. En effet, il est attendu que le candidat fasse preuve de compétences variées et complexes dans le champ de la danse. La communication du danseur-interprète passe par une technique spécifique située au plus haut niveau.

Niveaux de prestation constatés pour la session 2011

- Les très bons candidats proposent un univers plastique et poétique original, à la fois dans le thème et dans son traitement, souvent servi par une scénographie et/ou un argument élaborés. La

structuration chorégraphique (logique et procédés de composition) est judicieusement choisie en relation au thème. Au niveau du mouvement dansé, les candidats font preuve d'une véritable technique corporelle dans des registres qualitatifs diversifiés. L'intensité et la précision de l'interprétation créent l'émotion esthétique.

NB : Pour accéder à l'excellence technique requise au concours, il est attendu que les candidats témoignent d'un ressenti du mouvement et d'une grande amplitude corporelle au service de l'imaginaire. La virtuosité est induite par la déclinaison et l'approfondissement de tous les paramètres du mouvement au service du propos artistique développé.

- Les candidats aux notes les plus basses ne s'inscrivent pas dans un projet conceptualisé. Ils restent souvent dans un registre quotidien de mouvements peu évolutifs et peu maîtrisés. Les éléments gestuels choisis sont juxtaposés, c'est-à-dire sans liaison entre eux, souvent répétés à l'identique sans volonté d'effets, et leur succession est peu signifiante. Il en ressort une certaine monotonie. En outre, la motricité proposée, d'une grande simplicité, témoigne d'une insuffisance technique.

- Les candidats de niveau moyen présentent une chorégraphie sans relief pour les raisons suivantes :
 - une pauvreté du vocabulaire gestuel choisi
 - et/ou un manque de développement et de recherche à propos du mouvement et des procédés
 - et/ou une écriture chorégraphique peu évocatrice
 - et/ou une structure chorégraphique peu lisible
 - et/ou une juxtaposition d'actions sans grande complexité et sans lien entre elles
 - et/ou une présence discontinue ou parasitée par le stress.

➤ **Conseils de préparation aux candidats :**

- Il est important que le candidat veille au soin apporté au costume choisi afin d'appuyer son propos. En effet, une tenue adaptée participe à la création de l'univers poétique.
- En outre, nous invitons les futurs candidats à se préparer plus spécifiquement à la motricité dansée.
- La présentation d'un titre ou d'un argument au jury avant la prestation (message poétique, montage photo, collage, objets évocateurs, ...) peut être utile si elle est en continuité avec l'univers poétique développé. Ce support n'est cependant pas obligatoire.

ATHLETISME

➤ Analyse des prestations

La moyenne de l'épreuve est de : **9,19**

Deux groupes de candidats se distinguent à l'issue de cette épreuve.

- Un groupe de candidats certes non spécialistes mais qui ont manifestement préparé l'épreuve en tenant compte des contraintes d'une telle épreuve. Ils s'inscrivent dans l'esprit d'une course de vitesse et font preuve d'une technique de franchissement correcte.
- Les candidats d'un deuxième groupe ne maîtrisent pas les fondamentaux indispensables au franchissement des haies hautes et en subissent les conséquences au cours de leur prestation. Ils font d'autre part le choix, dans l'intervalle inter-obstacles, d'un rapport amplitude / fréquence inefficace qui les pénalise fortement.

Le jury rappelle que cette épreuve de haies hautes nécessite un travail des qualités de vitesse et incite fortement les candidats à ne pas sous-estimer cet aspect dans le cadre de leur préparation.

➤ Conseils de préparation aux candidats

Le 110m haies et le 100m haies sont deux courses très exigeantes sur le plan technique et psychologique et nécessite un entraînement spécifique. Le jury insiste donc sur la nécessité de débuter sa préparation le plus tôt possible. Un entraînement régulier basé sur les principes d'efficacité du franchissement des obstacles semble être un préalable indispensable à l'amélioration des qualités de rythme et de vitesse, nécessaires à cette course. La prise en compte effective de ces deux dimensions, devrait permettre aux candidats d'établir une stratégie de préparation dûment planifiée qui engloberait toute la spécificité de cette épreuve.

COURSE D'ORIENTATION

Conditions de déroulement de l'épreuve

Le candidat doit réaliser une course au score.

Il bénéficie de 30 minutes d'échauffement sur le lieu de l'épreuve avant l'heure de sa convocation. Puis 15 minutes avant sa prestation, il rentre dans la zone d'appel pour des informations complémentaires sur le protocole.

Cinq minutes avant le départ il recopie la carte mère. Lorsque le chronomètre est déclenché le candidat dispose de 30 minutes maximum pour trouver le maximum de balises.

Evaluation

L'épreuve organise une évaluation de la maîtrise d'exécution en rapport avec la performance. Les points attribués sont proportionnels à la difficulté des balises trouvées et au nombre total de balises trouvées dans le temps imparti. Il n'y a pas d'obligation de contrat.

➤ **Analyse des prestations**

La moyenne de l'épreuve est de : 8,79

Douze candidats étaient présents cette année, le jury a pu discriminer largement les prestations physiques et techniques présentées. A l'exception de quelques uns, les candidats s'étaient préparés à aux caractéristiques de l'épreuve du concours. Le Jury a pu établir 4 profils de candidats :

- Les candidats trouvant très peu de balises car ils lisent, utilisent et interprètent les lignes de niveau 1, c'est-à-dire les routes forestières, les sentiers visibles et continus. Le recopiage des postes sur leur carte de course n'est pas stratégique mais exhaustif et scolaire. Ils ne vérifient pas la définition des postes en rapport avec l'élément symbolique de la carte. Candidats insuffisamment préparés à l'épreuve. Il ne dispose pas des fondamentaux nécessaires à un déplacement orienté sur ce terrain technique.
- Les candidats « initiés à la course d'orientation ». Deux typologies de candidats:
 - Ceux qui ont du mal à évaluer la difficulté du terrain. Ils ne font pas des choix judicieux en lien avec leur capacité à lire la carte et à s'orienter. Ils s'engagent fortement physiquement.
 - Ceux qui connaissent leurs capacités et qui restent à leur niveau de compétence se limitant à des balises faciles. Ils ne prennent pas de risque et choisissent de suivre des lignes directrices qu'ils reconnaissent et parcourent plus de distance pour trouver des balises faciles. Le relief et la végétation sont peu pris en compte dans l'action et dans l'organisation du déplacement. La pression temporelle les met en difficulté.

Les candidats de type « orienteur confirmé ou raideur orientation » privilégient la difficulté des postes à trouver. Ils sont capables de suivre un azimuth pour s'engager et sortir avec une relative précision. Leur stratégie tient compte d'une vraie connaissance de leurs capacités techniques. Le recopiage est précis et tient déjà compte de la stratégie de course, de l'échelle (calcul des distances), ils ont recourt si nécessaire aux définitions.

➤ **Conseils de préparation aux candidats**

La course d'orientation nécessite une préparation qui s'inscrit dans la durée. L'expérience acquise par une pratique régulière contribue à l'acquisition d'un bagage technique. Le jury insiste donc sur la nécessité de débiter très tôt la préparation. L'acquisition des fondamentaux et une expérience en milieux naturels variés semblent indispensables pour réussir.

Une préparation à l'épreuve dans sa dimension originale est indispensable pour appréhender notamment le recopiage sous pression temporelle et la mise en place rapide d'une stratégie optimale tenant compte de l'interprétation de la carte et des compétences du candidat.

JUDO

Pour cette session 2011, un seul candidat a choisi le judo comme pratique comptant pour l'oral 4.

Le candidat a répondu partiellement aux logiques d'actions attendues dans les différentes situations d'opposition proposées (yaku soku geiko, randori). Même s'il a montré au jury sa connaissance du registre technico tactique d'un judoka confirmé, le manque de condition physique a notoirement perturbé sa prestation en particulier dans l'enchaînement des randori.

En terme de conseils au candidat, cette épreuve implique trois choses essentielles :

- une réelle connaissance de l'enchaînement des situations de combat dont les finalités sont additives mais non supplétives ;
- une préparation physique remarquable et adaptée aux contraintes physiologiques que cette épreuve impose au candidat afin que la prestation ne se dégrade pas au fur et à mesure des enchaînements au point d'être pénalisant ;
- une connaissance de "l'esprit" des situations de combat proposées qui demande au candidat un ajustement des conduites offensives et défensives en fonction de la nature et du degré d'opposition imposée.